



FICHE DE POSTE

**CHEF(FE) DU SERVICE « DEVELOPPEMENT DURABLE »**

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, valoriser les cultures traditionnelles et d'organiser avec ses partenaires un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement Public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leurs modes de vie traditionnels, et participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre de projets de développement durable définis par la charte du parc national ».

Le contexte des territoires concernés par le PAG se caractérise par des communes isolées, une forte démographie, un retard des équipements et services et des freins au développement identifiés, dont un déficit important sur les prérequis du développement.

**Résidence administrative** : Siège du Parc amazonien à Rémire-Montjoly

**Statut**

Poste de catégorie A, ouvert prioritairement aux fonctionnaires (détachement de trois ans ou mutation, et aux contractuels relevant du Quasi-statut de l'environnement (AFB), et par défaut, ouvert aux contractuels de niveau équivalent

**Missions**

L'agent est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Directeur.

Le/la chef(fe) du service « développement durable » a en charge au sein de l'établissement public la responsabilité des actions et interventions concernant le développement durable au sein du territoire du Parc amazonien de Guyane.

- Il/elle assure l'encadrement et le management du Service Développement Durable de l'Etablissement et organise le travail de chargés de missions thématiques et des chargés de projets avec son adjoint et les délégations territoriales pour la réalisation des actions de développement durable dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte ;
- Il/elle assure la gestion des ressources humaines du service : suivi des chronogrammes d'intervention et des agendas, gestion des congés et des absences, entretiens d'évaluation,
- En cohérence avec la charte du parc, Il/elle est chargé(e) de l'élaboration du programme d'appui de l'Etablissement au développement durable (par exemple agriculture et agro transformation, forêt et travail du bois, artisanat, écotourisme, amélioration du cadre de vie, développement économique et emploi) et de sa mise en œuvre sur le territoire concerné par le Parc amazonien de Guyane, en étroite collaboration notamment avec les communes et les délégations ;
- Il/elle prépare, engage, suit et évalue un programme annuel de développement local, composé de projets, études, actions et interventions dans ces différents domaines et en assure le suivi tant sur le plan budgétaire, que technique et partenarial; il/elle en synthétise les résultats en fin d'année ;
- Il/elle assure le suivi technique et financier de la coordination Leader mise en place auprès du Groupe d'Action Locale Sud Guyane et la bonne mise en œuvre de la stratégie.
- Il/elle contribue à la recherche de partenariats et de financements externes dans le but de démultiplier l'effet levier généré par les contributions du parc.
- Il/elle participe aux différentes instances externes liées au développement dans le cadre de l'harmonisation institutionnelle avec les communes, les communautés de communes, les services de l'état et notamment de la préfecture.
- Il/elle anime la contribution du service en matière de communication en synergie avec le service dédié.
- Il/elle contribue, avec les services de la préfecture, à l'animation de la plateforme d'appui auprès des collectivités locales.

- Il/elle prépare, organise et anime les activités et travaux du « Comité de vie locale » en concertation avec le bureau et son président. Il en assure le secrétariat ;
- Il/elle participe aux chantiers transversaux de l'établissement public, et notamment la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la charte et de ses conventions d'application (notamment au moyen de l'outil EVA), l'amélioration continue, les synergies inter services et inter délégations, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éco-responsabilité.
- Il/elle est membre du Comité de Direction de l'Etablissement.

### Savoirs :

- Connaissance confirmée des approches, institutions, outils et financements du développement local, de l'aménagement du territoire et du développement durable, notamment à travers la mobilisation des fonds d'ajustement structurel européens ;
- Expérience confirmée dans le domaine du montage et du pilotage de projets, notamment de développement économique, les filières, en particulier avec les collectivités territoriales, le monde associatifs, les administrations déconcentrées ;
- Expérience appréciée dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, des liens économie-environnement, et du développement durable (circuits courts, économie circulaire, insertion professionnelle, éco-alternatives...);
- Expérience confirmée de développement local en Guyane ou dans des contextes comparables ;
- Une formation de niveau BAC+5 est indispensable, de même qu'une expérience de 8 années au service du développement ;
- La connaissance du fonctionnement et de la culture des parcs nationaux « nouvelle génération ») serait un avantage important, de même qu'une expérience dans l'aide au développement à l'international ;
- La connaissance du territoire du parc amazonien, de ses populations, du contexte socio-économique et des principaux acteurs de l'appui au développement en Guyane serait un avantage apprécié.

### Savoir-faire et savoir-être :

- Capacité de management d'équipe, d'animation, d'entraînement et qualités humaines;
- Sens stratégique et politique, capacité de négociation, de dialogue et d'écoute active avec les partenaires du Parc, les acteurs socio-économiques, les micro-entrepreneurs, les élus et les équipes terrain de l'Etablissement;
- Capacité de pilotage technique et budgétaire, de rapportage et suivi d'un programme annuel comportant de nombreux projets et thématiques ; esprit de synthèse, rigueur et structure, capacité de priorisation et qualité rédactionnelle ;
- Maîtrise parfaite du cycle d'un projet, et capacité à construire et suivre des projets complexes, respect des échéances et conduites d'opérations concomitantes ;
- Capacité à travailler de manière transversale, décloisonnée, partagée et concertée avec d'autres services et de multiples partenaires externes ;
- Intérêt fort pour les communes du territoire du Parc, leurs problématiques de développement durable, et l'élaboration de solutions adaptées dans un contexte multiculturel et d'économie souvent informelle;
- Mobile et disponible pour des déplacements réguliers sur les délégations territoriales du parc.

### **Echéance de recrutement : 16 septembre 2019**

*La procédure de recrutement prévoit un entretien avec un jury.*

### **Date limite de candidature : 5 août 2019**

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :  
M. Pascal VARDON - Directeur du parc amazonien de Guyane  
1 rue Lederson à Rémire Montjoly (97354)

A envoyer par courrier postal ou courriel à :  
Mme Françoise LEMAITRE-ANQUETIL - Responsable des Ressources Humaines  
[recrutements@guyane-parcnational.fr](mailto:recrutements@guyane-parcnational.fr)